

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



LYON
* 1838 *

5 AVRIL 1838.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 2,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heure.	5 d. au-dessus de 0.	69 deg.	27 pou.	Nord.	Beau.
du mat.		9 lign.			
Midi...	7 d. au-dessus	68 deg.	27 pou.	Nord.	Idem.
		7 lign.			
SOLEIL.					
Lever.	Midi vr.	Couch.	LUNE,		
5 h.	00 h.	6 h.	Phases.		Age.
40 m.	3 m. 59 s.	28m.	Premier quart.		8

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 2 avril 1838.

DE L'AGIOTAGE.
(2e article.)

Les principes qui doivent faire la prospérité des nations sont indiqués par le bon sens. Si l'homme, pris isolément, a besoin pour avoir une vie calme et heureuse de modérer ses passions, de procéder dans l'administration de ses affaires avec calme et prudence, il en est de même des peuples. La fièvre de l'agiotage nous mine : elle est la preuve que la cupidité nous envahit. Chez un grand nombre d'hommes cette fièvre est telle qu'elle leur fait oublier les règles les plus ordinaires de la prudence, et qu'ils ont plus souci d'arriver vite à la fortune que de conserver leur honneur. Qu'on ne s'y trompe pas, les spéculateurs les plus effrénés, ceux qui donnent l'impulsion, hasardent leur fortune et celle d'autrui; en le faisant, ils comprennent fort bien toutes les chances qu'ils ont à courir et qu'ils font courir aux autres. Que leur importe, s'ils ont l'espérance d'une grande et prompte réussite ?

Cette recrudescence qu'on signale dans les entreprises hasardeuses et incertaines indique que le travail n'est pas en honneur, qu'on ne le regarde pas comme la source principale des vertus. *L'homme qui travaille prie*, dit l'Evangile ; cette vérité est loin d'être comprise. — L'homme qui travaille est honorable, car il remplit sa destination; l'homme qui joue ou qui précipite sa fortune dans des chances incertaines est bien près de tous les vices. Malheureux, il aura recours à l'intrigue, aux bassesses; il frisera l'escroquerie, l'exploitera avec habileté; heureux, son cœur sera la proie des passions désordonnées qui sont souvent la suite d'une fortune inespérée et subitement acquise. — Pour arrêter le mal qui nous envahit, il faudrait honorer le travail, le rendre productif, et en fixer le salaire avec équité. Pas de réforme dans les abus que nous voulons détruire, pas de réforme sérieuse selon nous, si nous n'attaquons le mal dans son principe, si on remonte à sa source; toujours on trouve que le point de départ est la mauvaise direction donnée à l'éducation et les fausses idées sur le travail.

Aux yeux de l'homme superficiel, c'est chose facile que de détruire l'agiotage : il ne lui faut pour cela qu'un article de loi; aux yeux de l'homme qui réfléchit sur les causes des passions humaines, ce n'est pas avec si peu qu'on réfraine les passions qui ont fait invasion dans la société : on ne peut les vaincre, ou du moins les atténuer, qu'en leur opposant des idées vraies et utiles, et qu'en changeant les mœurs.

Nous ne voulons pas ici nous ériger en stoïciens, ramer la société au brouet des Spartiates ou à la portion congrue qui effraie tant M. Dupin; ce serait d'ailleurs un vœu insensé. Notre désir serait qu'on essayât de pousser le pays dans des voies de sagesse et de modération, et qu'on mit pour cela en honneur les principes qui contre-balanceraient l'amour effréné de l'argent en lui étant une partie de sa puissance.

Ne nous y trompons pas, si tant d'hommes se précipitent dans la route des hasards, c'est qu'ils croient qu'elle mène seule au bonheur, c'est qu'ils ont la conviction qu'en la suivant ils peuvent donner à leur vie quelque importance; ils s'agitent, ils se meuvent avec violence pour atteindre un but qui leur échappe souvent si ce n'est toujours. Mais les a-t-on jamais éclairés sur les véritables sources du bien? leur a-t-on jamais enseigné que les jouissances du luxe sont souvent éphémères, que le travail honore? Loin de là, tout ce qui se fait, tout ce qui se passe autour de nous a pour but d'ériger en vérité incontestable cette vieille et fatale maxime : *Quiconque est riche est tout*.

Les Poètes.

I.

LE POÈTE GANTS JAUNES.

Il faut que son héros soit duc, ou comte, ou chevalier; et son héroïne marquise, vicomtesse, baronne au moins. Il faut à ses personnages un hôtel rue Saint-Dominique pour l'hiver, une villa pour l'été, un domestique nombreux, des chevaux, des chasses, des nobles plaisirs ou de nobles accidents. Ce serait fait de lui, s'il ne lui était donné de vous ouvrir ces salons où mille bougies rayonnent, où vont et viennent les sourires et les soupirs, mêlés de danse, entrecoupés de musique; s'il n'avait des boudoirs dont il vous puisse révéler les mystères, et des glaces où faire resplendir le rose visage de la femme qu'il chante, et des gazes, un blanc bon, les pierres les plus recherchées!

De la femme d'un artisan que ferait-il? Elle ne donne point de bals, et va peu dans les fêtes. Puis, quels accidents viennent traverser sa vie? L'essieu de sa voiture ne se brise pas: elle n'a pas de voiture. Son mari, il est vrai, peut choir du toit où il travaille, revenir blessé d'une guerre dont il n'aura pas le profit, mourir dans une insurrection que les simples appellent seuls glorieuse; et, veuve, elle aura bien encore quelque chagrin, elle se demandera et demandera à d'autres, le plus souvent sans qu'il lui soit répondu, comment ses fils dîneront le soir, où ils couchent la nuit. « Mais c'est là un triste sujet! » dit le poète. Ou si par hasard il descend dans les classes misérables, il ne nous en rapporte que les vices, et non point les vertus; que les ridicules, et non point les illuminations soudaines d'une intelligence naturellement heureuse. Tels désordres, qui ne sont chez les

Les faits déplorables qui nous attristent sont autant le résultat de nos mauvaises institutions que de nos passions; nos lois les exaltent au lieu de les modérer; nos mœurs suivent la direction donnée par les passions et par les lois, et nous avançons vers des catastrophes: aussi ne devrons-nous pas nous étonner en les voyant éclater.

C'est par l'éducation qu'on devrait prévenir l'homme contre ses propres entraînements, mais l'éducation est vicieuse; nous ne parlerons pas de celle qu'on donne au peuple, elle est nulle ou à peu près nulle; elle est tout entière entre les mains du clergé qui ne sait pas avancer avec les siècles, qui effraie les hommes sans les éclairer. Aussi les enfants du peuple ont-ils bientôt secoué les souvenirs des écoles chrétiennes pour marcher ensuite sans guides dans la vie.

L'éducation de la bourgeoisie se fait dans les colléges: on y enseigne tout, excepté ce qui doit régler les désirs effrénés de l'homme; c'est à peine si la morale occupe quelques séances dans l'année scolaire qu'on appelle philosophie.

L'éducation des colléges est empreinte de préjugés aristocratiques. On en sort avec la prétention de jouer un rôle dans le monde. Ce qu'on veut avant tout, c'est être quelque chose, arriver à quelque position; à vingt ans on rêve les hautes fonctions de l'Etat: on se voit député, conseiller de département, maire. A peine a-t-on fait quelques pas qu'on trouve sur sa route des obstacles, et ces obstacles sont presque toujours des questions d'argent.

Il ne faut pas long-temps alors à un jeune homme pour comprendre que pour être considéré dans le monde, pour parvenir, il faut avant tout être riche; attendez quelques années, et vous trouverez peut-être son nom mêlé à une entreprise honteuse qui peut l'enrichir. — Que voulez-vous? on l'a élevé pour être quelque chose, et ne pouvant être quelque chose que par la fortune, il se hâte d'y arriver et de franchir les obstacles dressés devant lui. Pourquoi alors l'accuser de faire de l'agiotage? S'il réussit, n'aura-t-il pas les faveurs du pouvoir? ne sera-t-il pas choisi, accueilli, fêté partout? ne trouvera-t-il pas dix collégiens électoraux pour le porter à la chambre?

Dans ce monde tel que nos ancêtres nous l'ont légué malheureusement, on n'exerce guère d'influence que par l'argent. Vous avez de rares qualités, qui s'en soucie? Vous êtes bon père de famille, vous remplissez fidèlement tous vos engagements: cela se dit dans un petit cercle d'amis, et ne va pas plus loin; cela ne vous donnera aucun droit politique. Vous avez long-temps désiré être utile à vos concitoyens, vous avez travaillé dans ce but: eh! mon Dieu! vous ne pourrez pas même entrer dans le conseil municipal de votre commune, si vous n'avez que du savoir et de la probité. Si vous ne payez le cens, la porte vous en sera murée. Vous voulez courir la carrière des armes, si vous ne pouvez passer par la filière des écoles militaires, vous végéterez pendant de longues années dans les grades inférieurs. Vous sentez-vous dans l'âme une étincelle de feu sacré? vous croyez-vous capable d'éclairer les hommes par vos écrits? prenez garde de vous trop échauffer avant d'avoir consulté votre bourse, car sans une grosse somme d'argent vous ne pourrez créer un journal.

Avec nos institutions, la fortune doit être le mobile de tous les hommes qui se sentent quelque désir de briller. Au lieu de contenir les passions cupides, on les échauffe; au lieu de réprimer les passions ambitieuses, on les excite. Puis on s'étonne que la société soit dans un état alarmant, que la passion du jeu à la hausse ou à la baisse agite tant de coeurs; on crie contre le scandale de la bourse!

En vérité c'est à tort, car il faut avoir, avec l'organisation de notre société, l'âme bien trempée pour résister à cette triste maladie; ce qui nous étonne, c'est qu'elle

grands que de poétiques écarts, donnent la nausée s'ils se produisent chez les petits. Enivrez-vous de vin de Champagne, et non point de piquette: là est, pour le poète, toute la théorie du bien et du mal.

Ce poète-là est d'ailleurs poussé dans le monde par les semmes, Mécènes en jupon, dont il fait les courses le matin et dont il embelli les soirées par sa présence. C'est lui qui compose toute la cour des reines qui n'en ont plus.

II.

LE POÈTE BLEU-DE-CIEL.

Il s'élance au plein du firmament, et embrasse sa vapeur flottante, nous dit-il, sur le front des cieux. Il se promène dans l'étendue, à cheval sur un nuage. Il chante la lune blanche; les étoiles qui scintillent et le vent qui gronde... puis l'immensité... le silence... un souffle... un spasme, oh! un spasme! Vous dites, en le voyant: « Mademoiselle va passer! »

D'autres mangent, marchent et s'accompagnent d'un para-pluie quand il pleut; lui n'a pas de ces cruelles infirmités.... devant témoins. Marié, il ne rend pas ses devoirs à sa femme.

III.

LE POÈTE IAMBIQUE.

Sa mère, qui ne le comprenait pas, l'a mis au monde avec des cheveux blonds. Il les passe au rouge-fauve pour avoir l'air d'un tigre, ou les rase pour agrandir son front; il veut que son front menace le ciel. Et, si ses yeux, malheureusement bleus, ronds et saillants, pouvaient s'assombrir, se cerner, s'entoncer, ce serait bien: son front lui coifferait le visage, et nul ne verrait qu'il a rose comme une fille. Faible corps, il s'entretient de petit lait et de fruits tendres: la loi, hélas! lui dé-

n'a pas été poussée plus loin. Patience! si les choses continuent ainsi, malgré les lois, le mal grandira encore.

Si nous voulons sérieusement détruire l'agiotage, commençons donc par opposer des digues à la cupidité, en honorant la vertu. Comment prouver qu'on l'honore, alors qu'on écarte de toutes les fonctions honorables les hommes qui n'ont que la vertu sans argent? Si on sent le besoin de modérer l'amour du gain, il faut lutter contre les mobiles qui l'exaltent, et atténuer les passions par l'enseignement des idées morales qui devraient nous gouverner. La soif effrénée de l'or a fait couler plus de larmes de douleur que de larmes de joie, elle a fait saigner plus de cœurs qu'elle n'a guérie de plaies. Non, ce n'est pas dans les émotions que procurent les chances hasardeuses du jeu que peuvent se rencontrer de véritables joies. Ce n'est pas là que se trouve le bonheur; qu'on le prouve aux hommes, ils le comprendront. Ils le comprendront mieux encore quand ils verront que la probité est placée au-dessus de la richesse mal acquise, quand ils verront que la considération ne s'achète pas, et ne se conquiert que par l'accomplissement des devoirs.

A M. Sauzet, député du premier arrondissement électoral du Rhône, et particulièrement de la Guillotière.

Monsieur le député,

Il y a cinq mois que des élections générales occupaient toute la France. Il n'était alors si mince électeur qui ne fut l'objet de mille attentions flatteuses, de mille prévenances cordiales, de mille caresses affectueuses, de mille cajoleries délicates de la part des candidats les plus uppés. Pour ne parler que de ceux qui s'offraient aux quatre colléges de Lyon, M. Reyre répandait quotidiennement de beaux écrits dans lesquels il vantait son parfum désintéressé et sa haute capacité, se faisant de plus prôner par ses amis et associés du *Courrier de Lyon*. M. Christophe Martin imprimait aussi qu'il était fier de s'appeler Martin:—des noms et des couleurs il ne faut pas disputer.—Par exemple, le *Courrier de Lyon* ne le prononçait pas, tant s'en fallait, et le *Courrier* en cette circonstance avait raison pour la première fois depuis qu'il existe. M. Fulchiron arpentait de ses longues jambes le long quartier de l'ouest, s'insinuant dans les plus modestes demeures, pénétrant dans les plus petites boutiques, étreignant de ses grands bras les plus humbles électeurs en les appelant *ses chers amis*; car on est le *cher ami* de M. Fulchiron tant qu'il suppose qu'on aura la bonté de voter pour lui. M. Verne dit de Bachelard ne bougeait, lui, de sa chaise longue, vu la permanence de sa goutte. Peu s'en fallut qu'il ne fut dégomme, ce qui ne l'aurait nullement dégoutté.—Avec vous, Monsieur le député, l'on peut se permettre le cambouis.—M. Jars, oh! M. Jars gardait un peu son quant à lui, se fiant à l'ami Thomas pour tromper son nom et ses titres à la confiance des électeurs. Aussi il fallut trois tours de scrutin pour que, 71 voix légitimistes aidant, le nom trompeté par l'ami Thomas sortît victorieux de la boîte de sapin que, par une fiction poétique, vous appelez l'urne électorale. Quant à vous, Monsieur, vous parcouriez du matin au soir les habitations éparpillées de la Guillotière et des Brotteaux, promettant d'employer tout votre crédit de ministre, et de ministre en期待, pour faire accorder à la commune de la Guillotière les institutions qui lui manquaient et qui lui manquent encore. Concurremment avec vous, se présentait l'honorable général Bachelu; mais il n'était pas là, il ne promettait rien à nos intérêts privés, et nous vous préférâmes à lui, vous l'orateur sentimental de la conciliation qui pourtant n'avez pas voulu de l'amnistie, nous vous préférâmes au général Bachelu, non que nous eussions la moindre chose à reprocher à ce candidat des patriotes, non que nous ne lui accordassions toute notre confiance et toutes nos sympathies, mais par de misérables considérations d'intérêts de localité.

Malgré son titre de ville et sa population de 23,000 ames, cet ancien faubourg de Lyon ne possède en propre ni percepteur, ni bureau de poste, ni notaire, ni justice de paix. Il ne jouit que de deux commissaires et de je ne sais combien d'agents de police. Car vous savez, vous qui votez les fonds secrets, que la police se trouve partout. Il n'est si petit coin en France où l'on ne la rencontre dressant ses batteries, tandis

fend de manger des hommes. Peau lisse, il la voudrait sillonnée de rides, et, s'il sait un produit chimique qui allonge les traits, il s'y adonnera. Voix flûtée, il eut bien soupiré des romances, et il grince, ou il tonne.

Autrefois, il fut brûlé son encens à Mégère et ses deux seurs: l'objet de son culte, aujourd'hui, c'est Satan. *Enfer! damnation! malédiction!* voilà les broderies dont il relève les ordures ramassées par lui dans la bouse ou recueillies dans un charnier. Il recherche les débauches des hommes, en imagine s'il n'en rencontre pas, et monte sur un tréteau pour les chanter. Ceux qui ont pitié de lui, lui disent: « Viens dans la plaine, les oiseaux chantent. — J'aime mieux le chacial qui grogne. — Les lilas sont en fleurs, viens. — J'aime mieux la mousse brune qui dévaste les monuments des hommes. Les hommes sont de vils insectes, éternués sur la terre un jour qu'il faisait froid là-haut et que le maître du monde était pris d'un fort rhume. — Allons donc! mets cette belle furie sous clé, dans ton bureau de travail: tu l'improviseras plus tard pour amuser les nerfs de nos femmes. Maintenant, sois calme. — Je veux être furieux! » On le met au bain; et le savon qu'on lui donne pour adoucir ses chairs, il le mâche pour écumer. Une jeune fille, touchée, lui fait visiter un soir: « Va-t-en! lui crie-t-il, je hais les femmes. »

Il n'est pas, toutefois, aussi méchant qu'il le voudrait paraître, et il fait plus de tapage dans ses vers que dans le monde.

IV.

LE POÈTE ERRANT.

« Poète, dit-il, je suis Dieu! Dieu, j'ai pour domaine le monde! » Et il va jusqu'à Sénlis, par Lassalle et Caillard, pour cent sous. Une tante lui meurt: « Sois notaire, souffle-t-elle

2
ser filets, apprétant sa glu, jetant ses hameçons, formant ses mouchards, stylant ses Mercé. Or, la Guillotière ne veut pas absolument se contenter de sa seule police. Elle désire depuis long-temps qu'il y soit ajouté un notaire et un juge de paix. Vous promettriez de les lui faire obtenir par votre crédit en haut lieu si vous étiez réélu, et, sur cette belle promesse, séduits par vos doux leurre, — je me permets encore celui-là, — nous autres simples électeurs d'outre-Rhône, dont les suffrages devaient former la majorité dans le collège du midi, nous refusâmes nos voix au général Bachelu pour les donner à l'ex-garde-des-sceaux. En cela nous nous sommes montrés bien dignes d'être gardés par vous. — Vous permettrez encore celui-là malgré son ancieté.

Heureusement, monsieur, les électeurs de Châlon ont été guidés par des vues moins étroites, moins mesquines. Ils ne se sont point informés si le général Bachelu aurait ou non quelque crédit au ministère de la justice ou autre ; ils ont demandé s'il admettait dans toutes ses conséquences le dogme éternel de la souveraineté du peuple, s'il voulait les réformes politiques sans l'accomplissement desquelles la révolution de juillet ne saurait être qu'un vain et inutile remplacement d'individus par d'autres individus ; ou plutôt les Châlonnais n'ont rien demandé. Ils connaissaient la vie tout entière du général Bachelu, et ils se sont estimés heureux de pouvoir achever l'œuvre commencée par les patriotes de Lyon, de rouvrir les portes de la chambre soutiens de l'honneur national.

Mais ce n'est ni du général Bachelu ni des Châlonnais qu'il s'agit ici. Je reviens à vous, Monsieur.

Voilà bientôt cinq mois que nous vous avons renvoyé à la chambre, et vous n'avez point encore rempli la condition à laquelle votre élection a été consentie. Vous n'avez point encore fait éliger en canton la ville de la Guillotière, vous ne l'avez point encore pourvue de justice de paix ni d'étude de notaire. De deux choses l'une, Monsieur : ou vous exercez, en effet, auprès du ministre votre successeur l'influence que vous vous êtes attribuée, et alors vous devriez vous empresser d'exécuter les conditions du traité que vous avez conclu avec les électeurs de la Guillotière ; ou bien vous n'avez entendu faire à ceux-ci que de ces promesses fallacieuses dont les ambitieux et les roués politiques se moquent dès qu'ils n'ont plus besoin des hommes débonnaires auxquels ils les ont prodiguées. Je ne puis admettre cette dernière supposition lorsqu'il s'agit de quelqu'un aussi honoré, aussi moral, aussi religieux que vous, Monsieur ; car vous savez trop que la morale et la religion vous imposent le devoir de tenir votre parole aussi scrupuleusement que les électeurs de la Guillotière ont tenu la leur. J'aime mieux croire, Monsieur, que vous avez perdu le crédit dont vous vous vantiez de jouir en haut lieu ; mais, dans ce cas, pourquoi ne résignez-vous pas les fonctions de député qui ne vous ont été conférées qu'en vertu d'un marché dont vous ne pouvez remplir les clauses ? Vous ne songiez peut-être pas à cet expédient ; eh bien ! je le suggère à votre pensée et à votre conscience. Que si, par hasard, vous alliez dire ou faire soutenir que vous ne nous avez rien promis, je n'en serais pas absolument surpris ; car dans ce monde il faut s'attendre à toutes les déceptions, et, Dieu merci, elles ne nous manquent pas depuis huit ans ; mais alors je n'aurais rien à répondre. Il ne me resterait qu'à prier le ciel pour que la chambre vous soit légère et que vous soyez léger à la chambre.

Avec laquelle j'ai l'honneur d'être
UN ÉLECTEUR DE LA GUILLOTIÈRE.

Lorsqu'un négociant est en faillite, la loi frappe de nullité la plupart des actes contractés par lui entre l'époque de la cessation de paiements et celle du jugement déclaratif de la faillite. Mais, dans ces actes, est-il juste de comprendre les hypothèques consenties pour des dettes antérieures à la cessation du paiement ? M. Teste, M. Persil et M. Portalis soutenaient l'affirmative ; ils voulaient que, dans tous les cas, la fraude fût présumée à l'égard des créanciers qui prennent hypothèque sur les biens du failli, et ils demandaient que ce fut à ceux-ci à prouver leur bonne foi. Faire de la mauvaise foi, et par conséquent de la nullité des actes, la règle générale, c'eût été, en effet, suivant l'expression de M. Teste, couper l'arbre dans sa racine. Mais le rapporteur de la commission et M. Dufaure ont soutenu avec tout avantage que ce doit être aux parties intéressées à prouver la fraude, et au tribunal à apprécier librement si le créancier hypothécaire a eu vraiment connaissance de la déconfiture de son débiteur.

L'opinion de M. Dufaure l'a emporté. Il a montré avec une grande supériorité de bon sens que, pour frapper plus sûrement les actes entachés de fraude, c'était procéder d'une manière injuste que d'envelopper dans une même proscription tous ceux qui n'ont point ce caractère. Il a prouvé que le devoir du législateur était de donner au juge la facilité de distinguer soigneusement les uns des autres.

Passant ensuite aux conséquences du système adopté par ses adversaires, M. Dufaure a établi qu'il aurait pour effet de paraître les capitaux immobiliers dans les mains des négociants, et d'ajouter une incertitude nouvelle à toutes celles qui résultent déjà de notre système hypothécaire.

Un léger débat s'est ensuite élevé sur l'article 447, dans lequel

en partant, voici pour une étude trente mille écus. » Mais, lui, quand il a enterré sa parente : « Le ciel d'Europe, s'écrie-t-il, est bien froid ! » Et il va sous le ciel d'Asie.

Il lui faut des fleuves inconnus, le long desquels promener ses rêveries ; la solitude des déserts où déployer ses ailes immenses ; des ruines où reposer son vol, et des cités détruites à pleurer.

Va donc, ô poète, un psautier sous le bras, une besace en sautoir, et à la main un bâton blanc, interroger les nations qui ne sont plus. Evoque le passé, poète ; et, s'il t'enseigne notre avenir, tu reviendras. Mais hâte-toi ; car ici nous marchons vite, et la leçon peut être perdue.

Il est arrivé plus d'une fois que le poète avait accompli son lointain pèlerinage sans sortir de chez lui ; il avait lu Levallant ou voyagé par où dire ; d'où vient qu'un poème, daté des saules de Babylone, a été écrit peut-être sous les peupliers du Pont-Royal.

V.

LE POÈTE POITRINAIRE.

On la rencontre encore, mais rarement : c'est d'une gastrite que se vante aujourd'hui le phluisque d'autrefois. Ne croyez pas cependant qu'il se noie dans la tisane et se tienne chez lui les pieds chauds. Non, il se glace à Tortoni et s'incendie chez Musard.

Assez généralement, le poète poitrinaire dégénère en poète martyr.

VI.

LE POÈTE MARTYR.

Voyez-le... ou plutôt écoutez-le :

Ses joues sont trempées de larmes, sa peau est collée à ses os. Comme une vigne qu'on vendange, voici que grappe par

l'avantage est encore resté au projet de la commission. En général, le projet de loi tel qu'il a été adopté jusqu'à présent, et quoiqu'il n'arrive pas encore aux meilleurs résultats possibles, nous semble offrir un véritable progrès, si on le compare au code de commerce. La discussion est presque toujours confuse, les dialecticiens du palais l'embrouillent et la prolongent comme à plaisir.

Pourtant les hommes de bon sens pratique paraissent devoir l'emporter sur les points essentiels, et bien que la défiance naturelle qu'ils ont des lumières de leurs collègues ne leur permette pas de poser dans toute leur simplicité les vrais principes de la matière, cependant ils ont obtenu des améliorations relatives qui ne sont pas sans importance. (National.)

Le rédacteur chargé des comptes-rendus de la cour d'assises du Rhône a été induit en erreur en annonçant que le sieur B..., limonadier à Perrache, n'avait été condamné qu'à deux ans ; c'est à cinq ans que cet individu a été condamné comme coupable de banqueroute. Des renseignements qui nous parviennent aujourd'hui nous apprennent que les antécédents du sieur B... ne militent nullement en sa faveur, et que nous n'avons publié, sans nous en douter, que le roman de sa défense.

Le lieutenant-général Valazé vient de mourir à Nice, où l'avait appelé l'état de sa santé.

Général, il avait conquis tous ses grades, dans l'arme du génie, sur les champs de bataille de la République et de l'Empire.

Député, il siégea toujours dans les rangs de l'opposition nationale. C'est particulièrement à lui et à M. Arago que nous devons de n'avoir pas aujourd'hui une ceinture de fortifications autour de Paris.

Il était fils du girondin Valazé.

L'envoyé d'Abd-el-Kader, Ben-Arach, sera logé aux frais de l'Etat dans un superbe hôtel qu'on dispose somptueusement pour lui dans l'avenue de Marboeuf, en face de la rue d'Angoulême, aux Champs-Elysées.

Le concert donné samedi au soir, au foyer du Grand-Théâtre, par M. Baumann, a été des plus brillants. De grandes variations pour piano, sur un thème de *Coriolan*, composées et exécutées par Mme Faure-Boëris, ont été applaudies avec enthousiasme, et c'était justice, car il y a dans son jeu une verve indéfinissable qui vous tient sous le charme ; c'est une précision à se jouer des difficultés les plus ardues, un goût à nuancer les mélodies les plus simples, un art à donner, pour ainsi dire, une physionomie bien arrêtée et bien distincte aux idées mélodiques ou harmoniques qu'elle veut rendre, qu'il serait difficile de ne pas applaudir à cette exécution brillante et chaleureuse. Il y a chez Mme Faure-Boëris une riche organisation d'artiste, et, pour les plaisirs des dilettanti, il est vraiment à cheux qu'elle se fasse entendre aussi rarement dans les concerts. — M. Baumann a joué de la manière la plus remarquable deux grands morceaux de sa composition, un *concerto fantastique* et le *Réveil*, œuvres qui renferment plusieurs parties pleines d'originalité. Et comme compositeur et comme exécutant, M. Baumann s'est fait vivement applaudir : c'est toujours ce jeu large, vigoureux, entraînant que l'on connaît. — MM. Manti, Lesbros et Mme Sallard, trois artistes qui, depuis quelque temps, sont l'âme des concerts, ont, comme d'ordinaire, recueilli de nombreux bravos. Nous devons aussi des éloges bien sincères à M. Evrard pour la manière suave et gracieuse avec laquelle il a rendu sur le hautbois de fort jolies variations composées par M. Dazzi.

Dans notre feuilleton du 8 mars, nous avons rendu compte d'un concert exécuté dans la salle de l'hôtel du Nord, le 3 du même mois, par les élèves de M. Pajol. Nous nous faisons un devoir d'annoncer que ce professeur ouvrira, le 5 avril courant, un cours de musique vocale (voir aux annonces) qu'il conduira, ainsi que ses cours précédents, d'après la méthode de Galin. Nous ne saurions trop recommander ce mode d'enseignement dont les procédés aussi simples que logiques aplatisent la jeune partie des difficultés qui dégoûtent et éloignent de l'étude de la musique.

Notre journal n'est pas le seul qui ait constaté les résultats de la méthode Galin. Plusieurs de nos confrères ont fait un éloge complet de la soirée musicale des élèves de M. Pajol. Cette voix unanime de la presse est significative, elle présage une révolution qui ne saurait se faire attendre long-temps dans l'enseignement de la musique. Elle ne s'opérera point sans doute d'une manière brusque et subite ; elle n'aura son plein et entier effet que lorsque l'opinion publique aura été fixée invraisemblablement sur la supériorité de la méthode française.

Une occasion va se présenter où les élèves de Galin pourront montrer de nouveau l'efficacité des leçons de leur maître. C'est un concert vocal et instrumental qu'on annonce au bénéfice des pauvres dans les premiers jours de mai.

MM. les amateurs composeront l'orchestre, exécuteront des chœurs, et on assure que plusieurs artistes ont promis de co-

grappe il se dépoille. Quand ceux qui l'ont connu passent près de lui, ils brûlent la tête, et ils disent : « Est-ce là ce gros garçon ? » Son corps s'en va tout à l'heure à la fosse : venez mettre une pierre sur son corps.

Or, il semble, à ses paroles lamentables, qu'il a perdu une femme aimée, un fils, un père, tous les siens ; que la foudre est tombée sur son toit ; qu'à part sa poésie il a encore commis quelque grand crime. Non, pourtant. Mais le monde ne le comprend pas : là est le malheur. D'autres se relèveraient : lui demeure où on le laisse, voulant souffrir pour nous le dire. « Je souffre, cent vers ! » En ces vers il s'écriera qu'il a consenti à descendre, ange du ciel, pour luire dans les ténèbres, mais que, méconnu, il remonte au séjour des purs esprits. S'il n'est qu'un homme et qu'absolument il veuille mourir, prions-le de nous adresser le sommaire de son article nécrologique, de nous dire tout ce qu'il a fait de bon et de beau pour son pays. Son pays aura honte, assurément, de son ingratitude ; et si le martyr ressuscite après huit jours (on a vu naguère de ces miracles), il jouira du moins des bénéfices de sa survivance.

On sait que le poète, dont le front vaste et la poitrine large sont à l'étroit dans le monde, aurait eu quinze ans à la chute des feuilles.

VII.

LE POÈTE CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAIN.

Nous n'affirmerions pas qu'il croit en Dieu ; nous n'oserions même dire qu'il accepte l'Ecriture-Sainte comme un formulaire allégorique de la raison jusqu'ici la plus élevée. L'image matérielle le frappe, rien de plus. Son imagination sourit au Tout-Puissant sur un trône d'or et d'azur, aux anges et aux archanges groupés sur sa tête et à ses pieds. La mythologie païenne est morte : il lui faut une autre mythologie. Il n'a plus dans Paphos un temple à Vénus : il veut un temple à Madame

opérer à cette bonne œuvre en lui prêtant l'appui de talents.

Nous ne doutons pas de l'empressement de notre jeune

Paris, 31 mars 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous remarquons les lignes suivantes dans la Gazette de Leipzig, sous la date du 26 mars :

« La lettre que M. Martin (du Nord), ministre du commerce de France, vient d'adresser à la chambre de commerce de Nantes, fait reculer d'horreur devant les maximes gouvernementales du pouvoir en France. Cette épître songeuse et larmoyante n'est autre chose qu'une maxime pour empêcher la conversion. Les Etats-Unis ont éprouvé une commotion ; mais c'est montrer une ignorance complète des choses ou une insigne mauvaise foi que de dire le renouvellement imminent d'une crise financière dans nos pays. Suivant tous les rapports parvenus à Brême, portant que l'Amérique entretient un commerce suivi avec l'Amérique du Nord, l'état du crédit dans ce dernier pays est aujourd'hui des meilleurs... »

— La proposition du colonel Lespinasse en faveur de la Légion-d'Honneur a perdu beaucoup de temps dans la commission et dans la chambre. Le gouvernement n'a rien négligé de son côté pour amortir l'intérêt que ces nobles créanciers de l'Etat, en grossissant le chiffre de la dette. On a trouvé un singulier compromis pour rendre la liquidation impossible : c'est de faire compter parmi les ayant-droit tous les gionnaires des règnes de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Cette opinion appartient au conseil de la guerre qui préside le duc d'Orléans.

— L'exécution de la dernière loi sur la garde nationale, a dit-on, vivement a larmé ses auteurs par les résultats qu'elle laisse déjà entrevoir dans l'esprit des masses. A commencé à s'apercevoir dans les élections aux vacances que l'on avait affaire à des hommes qui feraien payé la coercition qui réclamaient leurs suffrages, en leur imposant la corvée de la tenue de rigueur. Les rapports de diverses légions contiennent des faits très-curieux sur l'influence que les bizets ont acquise dans leurs compagnies. Le maréchal Lobau en a effrayé le ministre de l'intérieur, qui, à son tour, a trouvé que M. le général Jacquemin aurait pu mieux employer son temps qu'à formuler le malencontreux projet qui introduit les loups dans les bergeries, ou, pour parler sans figure, qui donne un peu d'appui à des hommes de caractères inconnus jusqu'à présent. M. Jacquemin soutient son œuvre envers et contre tous.

On assure que M. Delessert a remis au roi un mémoire moral sur les conséquences à craindre de l'exécution gourueuse de la loi. M. Delaborde, de son côté, réunit les chefs de légion, reçoit des rapports particuliers, les fait vérifier, en forme d'enquête, et rend compte de tout à son temps ? ...

— Selon les on dit des salons du château, le vieux de Dalmatie est le mauvais génie qui souffle la tempête sur tous les projets de lois qui touchent au département de la guerre. La loi sur l'état-major de l'armée qu'il avait fait préparer n'aurait été repoussée par la commission que les documents que M. Mornay aurait communiqués dans le but de créer des embarras au pouvoir. On lui reproche outre des révélations importantes sur l'Afrique et les travaux militaires proposés pour la défense de la capitale. Avec la moitié des torts qu'on reproche au maréchal, il a de quoi le rendre long-temps aussi impossible que Thiers et Guizot, destinés à user leur ambition dans la course de portefeuilles qui s'éloigneront d'eux aussi souvent qu'ils croiront les atteindre.

— Le général Brossard ne comparaitra, dit-on, devant un conseil de guerre, qu'après la discussion de la question d'Afrique dans la chambre élective.

Ne semblerait-il pas qu'on redoute l'influence que pourraient exercer sur les députés les révélations qui pourraient jaillir des débats ?

— Le sort du théâtre italien est décidément fixé. On reconstruira la salle Favart, mais sans avoir recours aux deniers de l'Etat et sans avoir besoin de consulter la chambre

de Lorette dans Paris. Les muses, où sont-elles ? enterrées sous la croix de Jésus. Euterpe, qui la remplacera ? et quel instrument, au lieu de la lyre antique ? Le poète dévot imaginerait une harpe sous les doigts d'une vierge Cécile. L'heure étant aujourd'hui une piété fontaine sans vertu, il laisserait ses lèvres aux ondes du Jourdain.

Pour le poète dévot, Louis IX est encore le héros de notre histoire ; Louis IX qui, pour la satisfaction de ses vanités chrétiennes, conduisit deux fois aux plages lointaines une multitude qui n'en devait pas revenir, et fit d'avance couler tout le pur sang dont le pape devait un jour le baptiser saint.

Louis IX qui travailla plus pour le ciel que pour la terre, et passa toute sa vie à préparer sa mort.

Le poète dévot ne hait rien tant que cette hardie révolution de 89 qui, en place d'églises inutiles, éleva des asiles pour les pauvres et des hôpitaux pour les malades. Dieu, dont les temples étaient ainsi convertis en trésor de bien-être pour le peuple, sourit à une civilisation qui laissait la formule pour la pratique. Mais le poète dévot est-il le poète de Dieu ? Est-il moins un intermédiaire allant du créateur à la créature, si dépendant de l'un pour le service de l'autre ? Non. Il regrette les couvents rasés, il déplore la dispersion des fidèles qui expri-taient dans leur cloître la quatrième tête de saint Denis ou les cheveux sauves de l'incendie d'un martyr. Comme les moins qu'il exalte, le poète dévot fait mépris des biens de la terre, dit-il ; et, riche par la générosité des sots autant qu'en offrandes qu'ils demandaient pour leur saint, il va arranger sa fortune pour de mondaines jouissances, prélevant contre eux sur tant de trésors de quoi acheter une image bénie devant laquelle il s'inclinera ou dira qu'il s'incline chaque jour. (La suite incessamment.)

EUGÈNE LHÉRITIER.

Le privilége sera continué à M. Robert, mais sans subvention. Le traité est signé ou va l'être. La salle Ventadour n'avait que deux inconvénients : de forcer les voix si chantantes de l'Italie à crier, et d'exposer toutes nos belles dames à des fluxions de poitrine.

— On attend très-prochainement Rossini à Paris.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 30 mars.

M. Persil propose une troisième rédaction, ainsi conçue : « Les paiements faits par le débiteur pour dettes échues, les hypothèques, priviléges et tous autres actes à titre onéreux par lui consentis après la cessation de ses paiements et dans les vingt jours qui auront précédé le jugement déclaratif de la faillite, seront nuls et sans effet, à moins qu'il ne résulte des circonstances qui les ont précédées ou accompagnées qu'ils ont été acceptés dans l'ignorance de la cessation de paiements. »

L'amendement de M. Persil est rejeté après une courte discussion.

Ceux de MM. Sevaistre et Gaillard de Kerbertin ne sont pas appuyés.

L'article 447 du projet est adopté.

La discussion s'engage ensuite sur l'article 448 auquel plusieurs amendements sont présentés. Mais la chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée à cinq heures.

Demain samedi, rapport des pétitions.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 31 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance, ouverte à 1 heure 1/2, est suspendue jusqu'à 2 heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. de Golbey, rapporteur, a la parole.

Le sieur Bertrand, maire à Seigneulles, propose l'établissement d'un impôt sur les chiens. — Ordre du jour.

Trois autres pétitions, rapportées par M. Golbey, sont également annulées par l'ordre du jour.

M. Barillon, autre rapporteur : Le sieur Machelard, à Poitiers, appelle l'attention de la chambre sur la fausse interprétation que le ministre de l'intérieur donnerait, suivant lui, aux art. 39 et 40 de la loi du 15 mai 1818, concernant les impositions communales extraordinaires, pour le vote desquelles l'adjonction des plus forts imposés est exigée. — Dépôt au bureau des renseignements.

Plusieurs députés demandent que les pétitions sur les liens soient rapportées.

M. le président annonce qu'il vient de recevoir de M. le ministre du commerce une lettre par laquelle il prie la chambre de ne point commencer la discussion de ces pétitions pendant son absence. Le ministre est occupé dans la commission des chemins de fer.

M. Martell : Je demande à la chambre la permission de déposer sur le bureau de M. le président un grand nombre de pétitions relatives à la reconstruction du pont de Cubzac.

Ces pétitions seront renvoyées à la commission.

M. Meilheurat, autre rapporteur : « Le sieur Lhulier, à Vic-Bigorre, demande : 1^e le dépôt des cendres de Napoléon et de son fils sous la colonne de la place Vendôme ; 2^e la cessation de l'exil des membres de la famille Bonaparte ; 3^e le rétablissement de l'effigie de Napoléon sur la croix de la Légion-d'Honneur. »

La commission propose le renvoi au président du conseil sur la première partie de cette pétition, et l'ordre du jour sur les deux autres parties.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Pérignon, autre rapporteur : Des négociants en vins, à Paris, signalent des abus qui se seraient introduits dans le commerce de vins en détail, et ils proposent des modifications à la législation existante sur cette matière. — Renvoi aux ministres de l'intérieur et des finances.

Des commis-greffiers asservis du tribunal de la Seine, attachés près de MM. les juges d'instruction, demandent à jour d'un traitement égal à celui des commis-greffiers d'audience.

La commission propose le renvoi au garde-des-sceaux.

M. Chégaray combat le renvoi.

M. le rapporteur : « Le sieur Carré, à Arc, présente des observations sur le danger des inhumations précipitées. » — Renvoi aux ministres de l'intérieur et de la justice.

M. Dessaigne, autre rapporteur : « Le sieur Rozier, sous-chef à l'administration générale des hospices, à Paris, demande l'abrogation du paragraphe 2 de l'art. 324 du code pénal concernant l'excuse accordée au mari qui tue le complice de sa femme surprise en adultère. » (Longue hilarité.)

L'ordre du jour est adopté avant la fin du rapport.

« Des étudiants en droit et en médecine demandent que le Panthéon soit rendu au culte. »

M. Hennequin, vivement : Je demande la parole.

M. Hennequin déclare qu'il n'apporte à la tribune aucune préoccupation de parti. Je ne viens point, dit-il, évoquer les souvenirs du passé. Le passé n'appartient à personne. (Violents murmures.) Il serait triste de lui résérer un temps qui doit être consacré à consolider le présent et à préparer l'avenir.

C'est l'intérêt général, dit M. Hennequin, que je viens défendre. C'est au nom de l'utilité publique que je parle. Je viens demander l'exécution d'une loi de l'état, en m'opposant à l'ordre du jour.

Le Panthéon, messieurs, est sans contredit un des plus beaux monuments modernes dont la France puisse s'enorgueillir. Eh bien ! le Panthéon est de nos jours un monument sans emploi et sans utilité. (Murmures.) Il semble n'être plus destiné qu'à satisfaire à prix d'argent une vaine curiosité. (Nouveaux murmures et dénégations.)

L'orateur affirme que le rétablissement du culte dans ce temple, que sa disposition rend éminemment propre aux cérémonies de la religion, serait un bienfait pour la population ; que la législation de 1806 qui rendait Sainte-Geneviève au culte n'est abolie par aucune des dispositions qui l'ont suivie ; que l'ordonnance d'août 1830 n'a aucun caractère légal, et qu'après la restauration du culte dans la plus vieille église de Paris, on doit compléter le retour à l'esprit religieux en recommandant les vues des pétitionnaires à MM. les ministres.

M. Dubois (de Nantes) : Je viens appuyer les conclusions de la commission. Je crois pouvoir rappeler ici que le catholicisme m'a trouvé au nombre de ses défenseurs quand son existence a été menacée, et que je l'ai défendu en demandant toutefois qu'il se contente dans les limites dont il ne devrait jamais sortir. Je ne suivrai pas le préopinant dans tous ses raisonnements. Je pense que le passé appartient à tout le monde, au pouvoir comme au peuple, qui y peuvent puiser de grandes leçons.

Je ne combattrais pas le rétablissement du culte dans le Panthéon, si les ministres de la religion étaient chez nous, comme

chez un peuple voisin, assez tolérants pour supporter dans l'enceinte des temples l'image des grands hommes de toutes les croyances ; mais pour que nous puissions croire à leur tolérance, il faudrait être plus éloignés du temps où les foudres ecclésiastiques tonnaient contre les actes du gouvernement qui disposait de l'enceinte des temples. Voulez-vous voir exiler de leur asile les cendres des apôtres de la liberté, de la philosophie du 18^e siècle, et briser les tables où sont gravés les noms des héros des trois journées, qui, aux yeux de certaines gens, profanent l'enceinte du temple ? rendez le Panthéon au culte catholique. (Très-bien ! très-bien !)

M. Dubois dit qu'un nouveau pas fait dans la voie des concessions aux exigences religieuses ouvrirait le chemin aux autres pétitions des congrégations qui n'attendent que le moment de se produire et d'envahir encore une fois nos écoles publiques pour y troubler la paix dont elles jouissent ; il engage vivement la chambre à repousser la pétition en passant à l'ordre du jour.

M. Hennequin répond quelques mots dans le même sens que son premier discours.

M. Barthe, ministre de la justice : Je n'aurais pas répondu au préopinant si dans ses paroles il n'avait glissé contre le gouvernement une accusation de violation de la loi. Il est facile peut-être de voir des élèves des écoles adresser une pétition de la nature de celle-ci aux chambres, et cela n'arriverait pas s'il n'y avait un parti qui a la prétention de représenter exclusivement l'esprit religieux ; mais je ne veux que repousser ici le reproche d'illégalité qu'on nous a adressé.

M. le ministre rappelle qu'en rendant le temple du Panthéon au culte, l'empereur avait voulu que les souvenirs de gloire nationale et des grands hommes y fussent mêlés aux cérémonies du culte ; ainsi il avait ordonné qu'à Ste-Geneviève on célébrât l'anniversaire d'Austerlitz, et le clergé se dispensa de remplir cette obligation.

M. Barthe achève de démontrer que le gouvernement est dans son droit. Il s'élève contre la prétention de certain parti qui veut être le champion, l'ami exclusif du catholicisme ; il fait observer que la chambre a grevé le budget de deux millions de plus en faveur du clergé pauvre. Ainsi le gouvernement, loin de persécuter le catholicisme, le favorise, en tant qu'il ne s'immisce point aux affaires de l'Etat. (Aux voix !)

Le renvoi est mis aux voix.

L'ordre du jour est adopté à la presque unanimité.

La chambre est fort agitée. Elle n'écoute pas le rapport de plusieurs pétitions sur lesquelles le président prononce l'ordre du jour.

Faits Divers.

Se fondant sur plusieurs arrêts des cours royales et de la cour de cassation sur les ventes publiques faites par les marchands forains et colporteurs, M. le maire de Clermont vient de prendre un arrêté qui devra singulièrement restreindre ce genre de vente :

« ART. 1^e. A l'avenir, aucune vente publique, annoncée par des marchands forains, ne pourra avoir lieu dans la ville de Clermont-Ferrand, qu'après justification, non seulement de la patente, mais encore de la possession légitime des objets destinés à la vente, et après la vérification préalable des marchandises par experts nommés par l'administration municipale.

» Cette vérification aura pour objet de constater la qualité et l'origine des marchandises, au vu des factures dûment légalisées.

» ART. 2. Chacun des objets exposés en vente portera en caractères lisibles l'indication du prix de vente et du lieu de la fabrication ; il portera aussi l'indication des défectuosités et des tares constatées par MM. les experts, ainsi que du bon ou faux teint de chaque nature de marchandise.

» ART. 3. Les ventes ne pourront être faites qu'à la mesure légale pour les objets qui en seront susceptibles : toute vente en coupons dont l'aunage ne serait pas indiqué est formellement interdite. »

On lisait ce matin, en forme d'écriteau, sur la porte bâtarde de l'hôtel de M. Molé, ces mots : « Les personnes, porteurs de noms historiques, qui auraient en vue de se rallier sans conséquence au nouvel ordre de choses, sont priées de laisser leurs cartes chez le suisse. » — Cette spirituelle critique a, dit-on, très-peu fait rire M. Molé, qui s'est demandé avec sa naïveté habituelle : « Pourquoi blâme-t-on si généralement la nomination de M. le duc de Fezensac ? »

— On écrit de Toulouse, 26 mars :

« Depuis la dernière campagne électorale, notre administration municipale semble frappée d'une sorte de désorganisation. Le maire fait des absences qui se prolongent au-delà de toute mesure. M. Bories persiste, de son côté, dans sa démission des fonctions d'adjoint. Il est imité par un de ses collègues. Le conseil municipal lui-même ne s'est pas assemblé depuis plusieurs semaines. Ces embarras intérieurs tiennent au dernier résultat électoral. Les moyens honteux dont le pouvoir a fait usage pour assurer le succès de son candidat, tournent à sa confusion. Le triomphe qu'il a obtenu, en portant le désordre jusqu'au sein des hommes qui lui étaient auparavant dévoués, ne ressemble-t-il pas réellement à une défaite ? »

— M. Victor Tessié, maire de Chollet, et frère du député de Maine-et-Loire, a été assassiné ce matin à six heures, dans son domicile, rue Mazarine, hôtel de Danemarck. On l'a trouvé dans son lit, mort et frappé de deux blessures au cou et au bras, produites par un instrument tranchant. L'assassin est, dit-on, un ouvrier serrurier qui a été arrêté au moment où il se sauva par le passage du Pont-Neuf. La justice informe.

— On écrit de Bordeaux :

Notre intention ne saurait être de relater ici tout ce qui s'est dit, ces jours derniers, touchant la malheureuse affaire de la rue St-Laurent. La justice poursuit le cours de ses investigations, et avant peu nous saurons à quoi nous en tenir sur les motifs et les circonstances de cet assassinat.

Cependant, disons que la lutte commencée dans une chambre du second étage, où l'on a trouvé de nombreuses taches de sang et quelques objets d'habillement appartenant à la victime, ne s'est terminée que dans l'escalier, où la jeune fille, déjà blessée aux mains et cherchant à fuir, fut

bientôt atteinte par son meurtrier, qui lui porta ainsi avec plus de facilité plusieurs coups de sabre dont la plupart étaient mortels.

Le meurtrier a été amené sur les lieux et confronté avec le cadavre de sa victime. Durant ces diverses opérations, une foule nombreuse n'a cessé de stationner dans la rue St-Laurent. On a eu quelque peine, à son arrivée et à son départ, de le soustraire aux ressentiments du peuple.

Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, l'inhumation de Marie Rousseau a eu lieu. La cérémonie religieuse s'est faite à St-Dominique ; elle a fourni à M. le curé de cette paroisse l'occasion d'adresser aux nombreux fidèles qui remplissaient l'église une allocution touchante, et de faire ressortir le mérite d'une pauvre jeune fille mourant victime de son attachement à ses devoirs.

On assure que ce jeune homme a résolu de refuser toute nourriture.

— On lit dans le *Toulonnais* du 25 mars : « Le Suffren a fait côté le 25 février au soir sur les bancs de Sainte-Marie, et tout porte à croire que la France a perdu sa merveille maritime. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

COUR D'ASSISES DES VOSGES (Epinal).

Audience du 13 mars.

Evasion d'un forçat. — Vol par lui commis sur un grand chemin. — Son arrestation. — Tentative d'assassinat. — Singulière audace du coupable.

Chemiré n'a que 28 ans, et déjà il a vu s'accumuler sur sa tête sept condamnations aux travaux forcés ou à l'emprisonnement pour une dizaine de vols et trois évasions. Lorsqu'il aura acheté sa cinquante-deuxième année au bagne et sa sixième dans les prisons, il aura seulement acquitté les dettes qu'il a coup sur coup contractées envers la justice du pays.

Dans les premiers jours de novembre dernier, il n'en était encore qu'à sa cinquième condamnation, et il allait la subir à Toulon, lorsqu'il parvint à s'évader de la prison de Luxeuil. Originaire des environs de Neufchâteau, il reprit le chemin de cette contrée, et le premier usage qu'il fit de sa liberté fut, en s'y rendant, d'enlever dans la soirée du 8, sur la route de Mirecourt à Chatenois, une somme d'environ 600 f. à un voiturier. Après avoir commis ce vol, il vint tranquillement à Neufchâteau acheter des vêtements et un pistolet. Il ne prit pas la peine de s'y cacher, et, après avoir passé plusieurs jours tant dans cette ville que dans la commune d'Aulnois, chez une fille de sa connaissance, il partit pour la capitale, où il alla faire une courte excursion. En quittant la fille qui lui avait donné l'hospitalité, il lui avait annoncé qu'il ne tarderait pas à lui faire une nouvelle visite, et celle-ci avait promis au maire de sa commune de l'avertir de son retour.

Le 21 novembre, Chemiré revoya le village d'Aulnois, et le maire du lieu, le sieur Meunier, était averti de sa présence chez un aubergiste de cette commune. Il s'y rend donc pour s'en assurer et procéder à son arrestation. Il le trouve à table, et lui demande l'exhibition de son passeport. Chemiré répond qu'il est voyageur et qu'il a oublié ses papiers à Neufchâteau. Le maire lui déclare qu'an nom de la loi il est arrêté. Alors, sans se déconcerfer, le forçat porte la main à la poche de côté de sa veste, et en tire un pistolet dont il appuie le canon sur la poitrine du magistrat, en lui disant : « Voilà mes papiers ; si tu bouges, je te brûle la cervelle ! » Puis, profitant de l'effroi qu'il a inspiré, il se rapproche à reculons de la porte du cabaret où cette scène se passe, l'ouvre, s'échappe, et, tournant la clé, enferme le maire, et sort tranquillement de la maison pour regagner la campagne. Des personnes avaient été apostées par le maire dans la rue. La contenance calme et assurée de Chemiré les trompe ou leur imposent ; leur groupe s'ouvre pour le laisser passer ; chacun s'empresse d'ôter son chapeau à son approche, et lui de répondre à ces prévenances par un gracieux salut. On eût dit un dignitaire qui recevait des hommages et rendait des politesses.

Cet échange de bons procédés ne dura pas long-temps ; Chemiré ne se sentit pas plutôt échappé à ces honneurs que, profitant de l'avantage qu'il avait sur les hommes chargés de courrir à son arrestation, il prit son élan et se dirigea au pas de course vers une forêt qui n'était qu'à quelque distance de là. Avertis par cette fuite soudaine, et excités par les cris que le maire emprisonné poussait par la croisée du cabaret, ils se mirent à sa poursuite. Ils l'atteignirent à l'entrée de la forêt : plusieurs fois Chemiré, pour les effrayer, les menaça de décharger sur eux son pistolet, pour les effrayer, les menaça de décharger sur eux son pistolet qu'il dirigeait de leur côté. Déjà ils n'étaient plus qu'à quatre pas de lui, et l'un d'eux le couchait en joue avec un fusil à deux coups qui, à la vérité, n'était point chargé : le forçat s'arrête, se retourne pour la dernière fois, et, allongea vers eux son arme, il dit à son adversaire : « Tire le premier, mais ne me manque pas. » Pendant ce temps-là, un des hommes qui le poursuivaient avait gagné du terrain sur lui, et, passant par derrière, il s'élançait pour l'arrêter et le désarmer. Chemiré le prévint, et sans avoir le temps de donner à son arme une direction assurée, il en lâcha la détente, et la balle dont elle était chargée alla passer en sifflant à hauteur de ceinture aux côtés de Pierre-François Dené, l'un des hommes courageux qui s'étaient mis avec Claude-Nicolas Thiriot et Hippolyte-Hyacinthe Meunier, fils du maire d'Aulnois, à la poursuite du malfaiteur évadé. La détonation

territoire belge et sur le territoire prussien, sans parler de la circulation active que dessert, sur le Rhin, la Meuse et l'Escaut, la navigation à la vapeur.

La Belgique, placée entre l'Allemagne et l'Angleterre, entre la Hollande et la France, comme pour servir de lien entre l'est et l'ouest d'une part, et de l'autre entre le nord et le sud, va se trouver, lorsqu'elle aura joint à ses nombreux canaux un système complet de voies de fer, l'entrepôt général des échanges, et, pour ainsi dire, de la circulation de l'Europe.

Indépendamment des voyageurs étrangers et du transit qu'un chemin de fer de Paris à Bruxelles attirera sur notre territoire, il y aurait déjà un immense intérêt à faciliter et à étendre les rapports naturels qui existent entre la France et la Belgique.

La valeur des relations commerciales se mesure sur la richesse bien plus que sur le nombre des populations. Les trois millions d'habitants que renferme la Belgique consomment, en soieries, en vins et en articles de Paris, autant que dix à douze millions de Français. Le commerce entre les deux peuples roule sur une valeur annuelle de cent millions de francs. Aucune alliance commerciale en Europe n'a la même importance pour nous.

Pendant vingt ans, la Belgique et la France ont fait partie du même empire. Les deux peuples étaient alors dans les mêmes relations que deux villes d'un même royaume. Il n'y a plus qu'à reprendre et à développer entre eux des habitudes à peine interrompues. Dans des circonstances pareilles, et avec de tels éléments, on peut avancer sans témoignage qu'un chemin de fer qui joindrait les deux capitales aurait bientôt découpé ses rapports mutuels.

Si l'on envisage l'accroissement considérable de circulation qu'a produit l'établissement des chemins de fer dans des localités moins importantes, entre Manchester et Liverpool, entre Bruxelles et Malines, entre Malines et Anvers, quels résultats n'est-on pas fondé à espérer d'une entreprise qui doit mettre réellement en contact deux capitales et deux peuples si riches et si actifs (?) ?

Entre Paris et Bruxelles, deux directions différentes sont possibles. On peut tracer le chemin de fer à travers les plateaux de la Picardie, ou lui faire suivre la vallée de l'Oise et les vallées supérieures de la Somme et de l'Escaut. La première ligne est celle que le gouvernement a proposé d'exécuter ; la seconde nous paraît devoir être préférée. Le chemin par les plateaux se-

(1) En 1837, le chemin de fer de Bruxelles à Anvers a transporté 1,348,577 voyageurs ; les voitures publiques n'en transportaient que 75,000 par an avant l'établissement du chemin de fer.

Le chemin de Manchester à Liverpool a triplé les communications ; il transporte environ 600,000 voyageurs par an.

Le chemin de Dublin à Kingstown reçoit, le dimanche, jusqu'à 15,000 voyageurs.

Les bateaux à vapeur sur le Rhin, la première année de leur établissement, ont transporté 35,000 voyageurs ; et l'année dernière, le nombre des voyageurs a été de 198,000.

fait d'une exécution plus difficile et d'un produit moindre ; il déplacerait les relations établies.

La ligne de Compiègne et des vallées est aujourd'hui la voie commerciale entre Paris et Bruxelles. C'est la route la plus courte, et c'est aussi la voie de navigation la plus directe entre les ports belges ou français de la mer du Nord et nos villes de l'intérieur. Elle se trouve placée à l'intersection des lignes de transit qui vont de Paris à Bruxelles, de la Champagne, de Strasbourg et de Lyon à Dunkerque et à Anvers. Les vallées de l'Aisne et de l'Oise, de la Somme et de l'Escaut, sont le siège d'une florissante industrie. Compiègne, placée au confluent de ces rivières, est le point militaire et commercial le plus important à vingt lieues de la capitale ; c'est de là que doivent partir les embranchements que le progrès des communications fera diriger sur Amiens, vers l'ouest et vers l'est, sur Reims et Sézanne. D'ailleurs, en traçant le chemin de Bruxelles le long des vallées, on n'a qu'une pente insensible, qui doit diminuer la dépense des travaux, et qui rendra ensuite la circulation plus facile et plus rapide, quand ils seront terminés.

Quant au mode d'exécution, il paraît être admis aujourd'hui par l'opinion publique, que l'état ne doit intervenir dans les grands travaux de ce genre qu'à défaut de l'esprit d'association, et qu'une compagnie particulière, qui offre toutes les garanties de moralité et de solvabilité, ne saurait être repoussée, lorsqu'elle demande à exécuter un chemin de fer ou un canal, sans subvention et à ses frais.

Ce sont là les considérations qui nous ont déterminés à former une société pour l'exécution du chemin de fer de Paris à Bruxelles, dans la direction de Compiègne et des vallées, en nous réservant d'y joindre les embranchements dont les études définitives auront démontré l'utilité.

Le gouvernement évalue à quatre-vingts millions les dépenses de construction de la ligne des plateaux, qu'il a proposée aux chambres, et qui aurait quatre-vingt-deux lieues d'étendue, en y comprenant l'embranchement de Valenciennes. La ligne des vallées, suivant les études préliminaires et les devis présentés par les ingénieurs du gouvernement, plus courte de quelques lieues, était évaluée à la même somme dans le projet de loi présenté en 1837.

Nous avons lieu de croire que cette ligne, rencontrant moins d'obstacles naturels, et devant obtenir le transport des matériaux de construction à bas prix, s'exécutera à meilleur marché. Néanmoins, pour éviter tout mécompte, nous avons fixé provisoirement le capital social à quatre-vingts millions. Les travaux seront confiés aux ingénieurs les plus habiles, sous la surveillance d'une administration vigilante et que l'expérience de ces opérations a dû éclairer.

Les développements qu'a pris l'industrie en France depuis quelques années, et l'empressement avec lequel les capitaux se portent vers les affaires de la nature de celle qui nous occupe, auraient permis sans doute de réaliser à Paris même la totalité du fonds de souscription. Mais en abordant une entreprise qu'

nous paraît être éminemment nationale, nous avons penché trop souvent oubliés, furent appels à y concourir.

Le principe qui sert de base à l'entreprise consiste à joindre les souscripteurs de tous les avantages attachés à l'opération, au même titre et de la même manière que les actionnaires. Tout en entourant notre organisation d'un patronage financier qui inspire la confiance et ajoute aux chances de succès, nous avons dû écarter toute idée de spéculation sur les actionnaires réels. A cet effet, nous avons décidé que la souscription destinée à réunir les capitaux serait ouverte en même temps à Paris et dans les principales villes de la France.

Le capital est fixé à QUATRE-VINGTS MILLIONS en actions de CINQ CENTS FRANCS chacune.

Le premier versement, qui devra accompagner la souscription, sera de QUINZE POUR CENT, payables, soit en actions publiques, soit en effets publics français, au cours du jour.

La souscription est ouverte à Paris :

Chez MM. B.-L. FOULD et FOULD-OPENHEIM,

Et chez MM. BLACQUE-CERTAIN et DROUILLARD, qui feront le dépôt des fonds à la banque de France, à un dépôt spécial ouvert sous leur nom collectif.

Pour les départements, un prospectus spécial indiquera les maisons de banque ou notaires qui recevront les souscriptions.

Dans le cas où la concession ne serait pas obtenue, les dépôts seront restitués, sans frais ni retenues, aux déposants.

Ainsi l'entreprise du chemin de fer de Paris à Bruxelles se distingue par seulement des affaires de ce genre par le résultat qu'elle se propose : elle présente dans sa forme et dans son organisation un caractère nouveau. Elle ne comprendra pas d'actions industrielles ou gérées, remettra aux souscripteurs des titres qui seront réellement au pair, et dont l'agiotage ne pourra pas s'emparer. C'est vraiment une association formée dans l'intérêt des actionnaires et du pays ; une association grande, utile et morale, dont les chambres et le gouvernement, nous l'espérons, ne refuseront pas leur sanction.

Les commissaires : D. MAURENQ, H. DROUILLARD.

La souscription est ouverte à Lyon, jusqu'au 5 avril, chez MM. Jean Bontoux et C°, port St-Clair, no 19.

BOURSE DE PARIS DU 31 FÉVRIER.

Les affaires ont été presque nulles, tant sur les rentes que sur les actions industrielles. Les cours n'ont pas subi de grandes variations. On a coté la nouvelle bitume annoncée pour aujourd'hui. L'actif est estimé qu'hier.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. Ritter

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.

Feuille d'Annonces.

Librairie.

DE JOURNAUX

et de la Tribune en France, considérés sous le rapport de la littérature et des sciences,

PAR M.

DUSSAUSSOY DE CHAMBLECY,

Ex-substitut près le tribunal civil de Montbrison.

PRIX : 1 FR. 50 C.

A Paris, chez DENTU, Palais-Royal, gal. d'Orléans; imprimé par GRÉGOIRE, rue du Croissant, 16, à Paris.
A Lyon, chez CHAMBET, libraire, quai des Célestins, et chez tous les marchands de nouveautés. (4733)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(497) Mercredi prochain, le 1^{er} avril mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place du marché dite du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et ustensiles de boulanger saisis, consistant en pétrins, corbeilles à pain, planches à miches, four et ses pelles et porte, étouffoir, chaudière et bassine en cuivre, chaises, tables, commode, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, no 165.

VENTE

EN BLOC OU EN DÉTAIL

De la belle propriété de Fontenay, située à St-Cyr-au-Mont-d'Or.

Elle se compose de vastes bâtiments bourgeois et de grangeages, de 68 bicherées de terrain d'un seul tenant contigu aux bâtiments, avec salle d'ombrage, terrasse, beau point de vue sur la Saône, eau de source. Les omnibus de Collonges, qui stationnent sur le quai d'Orléans, passent devant la barrière de la propriété ; elle peut être visitée tous les jours et à toute heure, attendu que les vendeurs l'habitent.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Denoyel, place de la Fromagerie, 6; et à M^e Darmès, notaire. (478)

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, 14.

A VENDRE. — Maisons à Lyon dans les prix de 15,000, 20,000, 30,000, 36,000, 38,000, 52,000, 68,000, 75,000, 80,000, et au-dessus.

— Maisons de campagne sur les communes de St-Genis-Laval, Oullins, Ste-Foy, la Guillotière, St-Cyr, Collonges, St-Didier et communes environnantes. (483)

(4938) **A VENDRE.** — Une jolie maison de campagne située sur les bords de la Saône, commune de St-Rambert, ayant de belles eaux et de beaux ombrages, à dix minutes des omnibus de Rochecardon.

S'adresser, pour la voir, à M. Perrotton, rue du Plat, 13, au 3^e, de deux à trois heures.

(4734) On demande un associé qui pourrait verser une somme de 12 à 15,000 fr. pour un commerce qui rend 30 p. 0/0, et qui peuvent se répéter cinq fois par an.

S'adresser chez M. Petetin, aux Brotteaux, cours Morand, café du Dieu-Mars, no 8, de neuf heures à midi.

(327) **A VENDRE pour cause de départ.** — Une pharmacie nouvellement restaurée et pourvue d'un fort joli laboratoire.

S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, rue Ecorcheboeuf, 17.

(4952) **A VENDRE pour cause de cessation de commerce.** — Un joli fonds de café existant depuis quatorze ans, situé sur une grande place très-fréquentée.

S'adresser à M. David père, place des Terreaux, no 1.

(4955) **A VENDRE pour cause de départ.** — Un fonds de café-cabaret, ayant des chambres garnies, à la proximité des bateaux à vapeur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Balme, épicier, quai Peyrollerie.

(4711) **A VENDRE ou A LOUER.** — Une maison de campagne avec ses dépendances, située au bord de la Saône, au lieu du Vernay, commune de Caluire.

S'adresser à M. Valois, à la préfecture.

(4718) **A LOUER en totalité ou en parties.** — Une belle maison de campagne meublée dans un clos très-ombragé, près de Lyon. La vue est très-belle; il y a des omnibus.

S'adresser rue Romarin, no 5, au 1^{er}, sur le devant.

(4736) Il a été perdu, le dimanche 1^{er} avril, une montre en or, à cuvette, à répétition, avec chaîne et clé en or; la cuvette porte le nom de Decombez ainé.

On est prié de la rapporter chez M. Louis Pons, banquier, petite rue des Feuillants, no 9, qui promet une récompense.

(4735) **A VENDRE.** — Une petite voiture à ressorts lancés, en fort bon état.

S'adresser au portier, rue des Deux-Maisons, no 2.

(461) **Mme Ve DURY, RESTAURATEUR,**
Rue de l'Arbre-Sec, no 4, au 1^{er},

Prévient le public qu'elle vient de faire réparer à neuf son établissement qui avait été endommagé par un incendie, et qu'elle sert comme d'habitude, à la carte et au mois, déjeuners et diners à prix fixe, à 1 fr. 25 c., et au-dessus.

A VENDRE.

Un des premiers établissements de bains de Lyon. S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, no 6.

(4733) **A L'INSTAR DE PARIS,**
Place Grenouille, 2, au 1^{er}.

Le sieur BOZONNET tient pension bourgeoise, carte, porte en ville. — Diners à 1 fr. 25 c. — Salle pendante.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONON

UNE MÉDAILLE D'OR

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les infections d'estomac et les palpitations de cœur; il calme aussi les affections nerveuses.

Dépositaires pharmaciens: MM. Victorin Biétrix-Siecle, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Ampuis; Turet, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Servier, à Feurs; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône; Bert, à Charolles; Rouvière, à Autun; Rabillon, à Orange; Fab, à Carpentras; Girard, à Pertuis; et chez les sœurs de l'hospice, à Montbrison; Rouvier, à Vienne; Dechenaux père, négociant, Grande-Rue, à Grenoble.

(458)

DÉPÔT

D'ARGENTERIE DE PARIS DITE MAILLECHORT ET DE BON PLAQUÉ, CHEZ

COQUAIS,

Bijoutier, rue St-Côme, no 6, maison de l'Homme d'Or, Lyon.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de voir un bel assortiment d'argenterie dite maillechort très-bon plaqué. Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car il est tellement reconnu pour être beau, aussi fort et aussi blanc que l'argent, que les orfèvres en achètent quelquefois pour argent.

Les couverts sont de 2 f. à 6 f. 50 c. la pièce. Il y a des assiettes à café, à potage, à sucre, à punch et à fruits, portafaras, porte-huiliers, flambeaux, salières, bouteilles de cafetières, et tout ce qui concerne le service de table.

On donne la manière de nettoyer le maillechort.

MALADIE SEIGNEURIALE

BISCUITS DÉPURATIFS du docteur OLLIVIER, de Paris, prouvé par l'ACADEMIE ROYALE DE MÉDECINE, après épreuves publiques. — Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Macors, rue St-Jean, 30; à Martinet.

(165)